



Association repas au restaurant

Par **Lucioles**, le **29/06/2018** à **13:53**

Bonjour

Je fais partie d'une association de danse, nous souhaitons offrir un repas au restaurant aux membres de notre bureau (6 personnes) et quelques bénévoles (5 personnes).

Est-ce qu'en tant qu'association nous avons le droit de payer ce resto ?

Nous ne sommes pas tous d'accord au sein du bureau...

Merci de votre aide

Amandine